

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

SEANCE DU : **SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 13
Nbre de procurations : 03
Nbre de membres votants : 16
Date de convocation : 21 octobre 2022
Date de publication : 15 novembre 2022

Présidente de séance : Mme DRAY Frédérique
Secrétaire de séance : Mme MANGIN Jacqueline

Présents : Mmes CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, GRUET Justine, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, GRAVIER Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, GOMET Nicolas, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

M GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique
Mme GIROD Isabelle à Mme NICOLET Joëlle
M PANIER Yves à Mme BUSSIÈRE Pierrette

Excusée sans procuration de vote :

Mme ANTOINE Patricia

N : 22.11.07.31

OBJET : SUBVENTION A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

La Croix Rouge Française est une association reconnue d'utilité publique qui s'emploie à prévenir et à apaiser toutes les souffrances humaines. Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'actions sociales et sanitaires. Association de droit privé, elle est auxiliaire des pouvoirs publics. Elle intervient dans le respect de ses principes d'humanité, d'indépendance, de volontariat d'unité et d'universalité.

L'unité locale Nord Jura de la Croix Rouge Française est active sur le territoire de la commune et apporte une aide aux dolois, en partenariat et en coordination étroite avec les services du CCAS de la ville de Dole.

Afin de soutenir la Croix Rouge Française et son réseau de bénévoles particulièrement actif sur le territoire communal, il est proposé d'allouer une subvention de 430€, afin de couvrir certaines dépenses engagées, notamment dans le cadre des interventions menées lors du Plan Canicule.

Cette nouvelle disposition fait l'objet d'une convention de partenariat portant sur les engagements du CCAS de Dole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 430€ à la Croix Rouge Française ;
- **AUTORISE** la Vice-présidente du CCAS à signer la convention de partenariat ci-annexée, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La dépense est inscrite au budget 2022 sur le chapitre 65 article 6574.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

- * Sous-Préfecture ;
- * Croix Rouge Française ;
- * Trésorerie Principale ;
- * C.C.A.S. (2).

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du C.C.A.S.,

Frédérique DRAY

